Chère Lectrice, Cher Lecteur,

Découvrez-en davantage au sujet de l'inclusion dans ce numéro du Newsticker, non seulement dans le domaine des manifestations culturelles, mais aussi dans celui des universités de notre pays ainsi que dans le mandat d'une ville suisse. En outre, la Défense des intérêts fait état de la réprimande que la Suisse a reçue concernant la discrimination à l'égard des personnes handicapées. Malheureusement, l’égalité dans la participation à la vie sociale n'est toujours pas une évidence.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

**Sécurité routière**

**Faire entendre notre voix au sujet des véhicules silencieux**

Le 24 octobre, la Défense des intérêts a représenté la FSA au colloque sur la mobilité sans énergie fossile, organisé par l'ATE (Association Transport et Environnement), un des acteurs majeurs de la politique des transports en Suisse. La plupart des moyens de transport alternatifs étant des véhicules silencieux, tels que les vélos et les voitures électriques ou à air comprimé, il s'agissait pour nous de faire entendre la voix des personnes aveugles et malvoyantes.

En effet, au vu du développement rapide à la mise en circulation de ces véhicules, voir même de l'encouragement de l'état à ce type de mobilité, nous avons essayé de faire entendre nos préoccupations. À premier abord, ces véhicules ont certes des avantages par rapport aux moyens de transports à essence. Ils ne polluent pas l'air, là où ils circulent. Mais leur tort principal, même si cela paraît contre-intuitif, est qu'ils sont silencieux. Or, nous, principalement les personnes aveugles et malvoyantes, mais également les enfants, sommes en danger dans le trafic, si nous ne les entendons pas. Un son artificiel est donc de rigueur. C'est ce que nous avons exprimé lors des ateliers et discussions avec les autres participants du colloque.

**Les 30 ans de RoadCross Suisse**

Fin octobre, la Défense des intérêts a accepté l'invitation de RoadCross à célébrer ses 30 ans. Cette fondation siège à nos côtés au sein de la Commission fédérale du Fonds à la sécurité routière. Elle s'engage naturellement à fond dans la prévention des accidents de la route, avec un accent mis sur la sensibilisation auprès des adolescents.

Nous faisons malheureusement partie des usagers vulnérables de la route; le risque que nous subissions un accident est donc plus élevé. Dans cette optique, nous saluons la ligne téléphonique d'assistance, grâce à laquelle les victimes d’accidents de la route sont accompagnés par une assistance gratuite sous forme d'informations, d'analyse ainsi que de conseils et de gestion du cas d'A à Z. La personne assistante se fait aussi l'intermédiaire entre celle qui est accidentée et des spécialistes tels que des avocats compétents en droit des accidents ainsi que des médecins qualifiés.

Le lien de la HelpLine est en allemand seulement : [https://www.roadcross.ch/helpline](https://www.roadcross.ch/helpline/).

La Défense des intérêts, vu ses liens proches avec RoadCross, se tient à votre disposition pour assurer un contact rapide et efficace. Ceci, spécialement pour les Suisses Romands.

**Culture & audiodescription**

**Guide sur l'inclusion dans les arts de la scène**

Le visiteur aveugle achète des billets pour le concert en ligne. Le visiteur sourd apprécie la représentation théâtrale parlée. La jeune personne ayant une déficience cognitive vient seule au spectacle de danse. «Pour une sortie culturelle accessible», le guide commun du Service Culture inclusive de Pro Infirmis, le Pourcent culturel de Migros et Sensability, complète un manque. Du point de vue des personnes atteintes d’un handicap, il montre ce qui est spécifiquement nécessaire pour une sortie culturelle sans obstacles: de l'information préalable accessible au contenu des aides techniques pour l’accès à l'événement, en passant par le voyage de retour des spectateurs. Il décrit comment le site Internet peut également être rendu accessible aux visiteurs aveugles ou comment des personnes accompagnantes facilitent la sortie culturelle autonome des personnes handicapées. Le guide s'adresse en particulier aux organisateurs des arts du spectacle (théâtre, danse, musique). Cependant, les «checklists» et les explications offrent également aux institutions culturelles d'autres secteurs une mine d'informations pratiques. Le guide est disponible en allemand et en français; sa traduction en italien est prévue pour 2020. Le PDF sans obstacles peut être téléchargé gratuitement en suivant les liens ci-après:

- en allemand: [Ein hindernisfreier Kulturbesuch](https://www.kulturinklusiv.ch/admin/data/files/page_editorial_block_file/file_de/174/wegweiser_ein-hindernisfreier-kulturbesuch.pdf?lm=1572376598)

- en français: [Pour une sortie culturelle accessible](https://www.kulturinklusiv.ch/admin/data/files/page_editorial_block_file/file_fr/174/guide-inclusion-arts-scene-culture-inclusive.pdf?lm=1572378288).

**Nouvelle adresse pour l'AD à la RTS**

Au printemps 2019, nous avons annoncé dans le Newsticker qu’il était possible de s’abonner à un mailing régulier présentant les contenus futurs en AD programmés et offerts à la Télévision suisse romande RTS. L'adresse a changé; il s’agit maintenant de: [audiodescription@rts.ch](mailto:audiodescription@rts.ch). Nous vous prions donc de n'utiliser dès lors que cette nouvelle adresse pour vos demandes de renseignements à la RTS concernant l'AD.

Pour rappel: en Suisse alémanique, la SRF met l'adresse e-mail [audiodeskription@srf.ch](mailto:audiodeskription@srf.ch) à votre disposition.

**Politique (sociale)**

**Le Comité de l'ONU réprimande la Suisse pour discrimination à l'égard des personnes handicapées**

Le Pacte I de l'ONU est en vigueur en Suisse depuis 1992. Il oblige les États signataires à garantir à leurs citoyens le droit au travail, à des moyens de subsistance et à l'éducation, sans discrimination à l'égard d'aucune partie de la population. Lors de son examen périodique, la commission compétente a récemment constaté que les personnes handicapées en Suisse font l'objet de discriminations dans les domaines suivants:

- accès au marché du travail: les personnes handicapées sont souvent victimes de discrimination; le Comité recommande à la Suisse d'intensifier ses efforts pour permettre aux personnes handicapées de travailler et également pour faire en sorte que les travailleurs du marché secondaire du travail («ateliers protégés») génèrent un revenu garantissant un niveau de vie adéquat

- éducation: de nombreux enfants handicapés font l'objet d'une discrimination en fréquentant des écoles spécialisées; le Comité recommande de promouvoir des écoles inclusives, notamment en améliorant la formation des enseignants

- pauvreté: le Comité a noté que les personnes handicapées courent un risque nettement plus élevé de vivre dans la pauvreté; le Comité recommande à la Suisse d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le Comité a critiqué la Suisse pour cette discrimination. Inclusion Handicap exige que les lacunes soient comblées et que des mesures soient prises au niveau politique.

**Dans les régions**

**Intervention réussie: Uster embauche un préposé à l'inclusion**

Par Urs Lüscher, Défense des intérêts de la section Zurich-Schaffhouse.

En 2016, un entretien a eu lieu entre le Syndic d'Uster et la Défense régionale des intérêts au sujet de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Le Conseil communal a ensuite chargé la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse d'effectuer une analyse de l'espace social. Dans cette étude, les domaines d'action pour l'égalité des personnes handicapées ont été soulignés. Grâce à l'expertise bien fondée de la Défense régionale des intérêts et à la participation au groupe de travail sur le handicap à Uster, il a été possible de contribuer activement à l'étude. Une fois les résultats disponibles, le Conseil communal a approuvé un crédit de CHF 220'000 sur quatre ans. Avec ce montant, un préposé à l'inclusion pourrait être embauché et des projets concrets pourraient être réalisés.

Trois ans plus tard, le 26 octobre 2019, le moment était venu: au cinéma Qtopia d'Uster, le film «Bruno Manser, Voice of the Rainforest» pouvait être projeté en avant-première avec audiodescription à environ 50 personnes intéressées, dont plus de 30 étaient concernées par le handicap visuel. L'achat du système de transmission audio MobileConnect a été entièrement financé par la ville d'Uster. À l'avenir, le système sera utilisé pour chaque film avec une audiodescription.

Entre-temps, la première exposition du Groupe d'artistes d’Uster a également été équipée d'un audioguide et rendue accessible aux personnes concernées. Les prochains projets sont en cours d’élaboration.

**Divers**

**Filigrane sur les formulaires de l’AI**

La FSA doit faire état d'un succès en ce qui concerne les filigranes sur les formulaires de l’AI. Sur divers formulaires de l’AI, des commentaires tels que «copie» ou «pré-décision» sous la forme d'un filigrane étaient imprimés sur le papier en arrière-plan. Ces filigranes rendaient le texte difficile à lire et les programmes de lecture ne pouvaient plus scanner les formulaires. La Défense des intérêts de la FSA a contacté l'Office AI du canton de Berne pour savoir s'il existait d'autres moyens d'intégrer les commentaires dans le formulaire. Une solution a été trouvée qui pourrait être mise en pratique dans toute la Suisse: à l'avenir, la remarque apparaîtra dans le titre du formulaire et les filigranes disparaîtront. Ainsi, la lisibilité n'est plus altérée.

**L'enseignement supérieur malgré les handicaps**

La loi ancre l'égalité des personnes handicapées dans le système éducatif. Tout le monde devrait avoir les mêmes chances d'accès, cela vaut également pour les universités. Pour pouvoir étudier avec un handicap, l'université doit être accessible.

Le site Internet [www.swissuniability.ch](http://www.swissuniability.ch) informe en détail les personnes handicapées intéressées sur le thème «Étudier avec un handicap». Les personnes concernées peuvent trouver sur le site Internet des informations sur la compensation des désavantages, sur le financement des frais supplémentaires ou d'assistance ainsi que les coordonnées des différentes universités.

La compensation des désavantages est un ajustement proportionnel des conditions d'études et d'examens. Les étudiants aveugles et malvoyants peuvent adapter leurs études à leurs besoins de diverses façons. Pour les examens, il est possible de prolonger la période d'examen, d'utiliser des ordinateurs portables avec des aides techniques ou de demander une modification de la forme de l'examen (examen oral plutôt qu'écrit). Une autre compensation des inconvénients peut être que le matériel d'étude soit mis à disposition sous forme numérique.

Si vous êtes intéressé(e) par des études, vous devez prendre contact de manière précoce avec l'université ou l'école technique de votre choix, afin de trouver des solutions adaptées à toutes les parties impliquées.

**“myAbility Talent” Career Program à Zurich**

Le programme «myAbility Talent» est le programme de carrière établi pour les étudiants et les jeunes universitaires handicapés ou souffrant de maladies chroniques. C'est la première fois qu'il vient en Suisse et il aura lieu à Zurich de janvier à mai 2020. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire avant le 29 décembre 2019, en utilisant le lien suivant: [myAbilityTalent\_Zurich](https://karriere.myability.jobs/myabilitytalent/zuerich).

Meilleures salutations,

Martin Abele – Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor – Leonie Nyfeler

Défense des intérêts

Téléphone 031 390 88 33

[defensedesinterets@sbv-fsa.ch](mailto:defensedesinterets@sbv-fsa.ch)

**Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA**

Secrétariat général

Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch/) | [facebook](https://www.facebook.com/sbv.fsa/)

**Ensemble, on voit mieux**

Compte pour vos dons 10-2019-4 | IBAN CH08 0900 0000 1000 2019 4

Votre don en bonnes mains. La FSA est titulaire du label de qualité ZEWO.